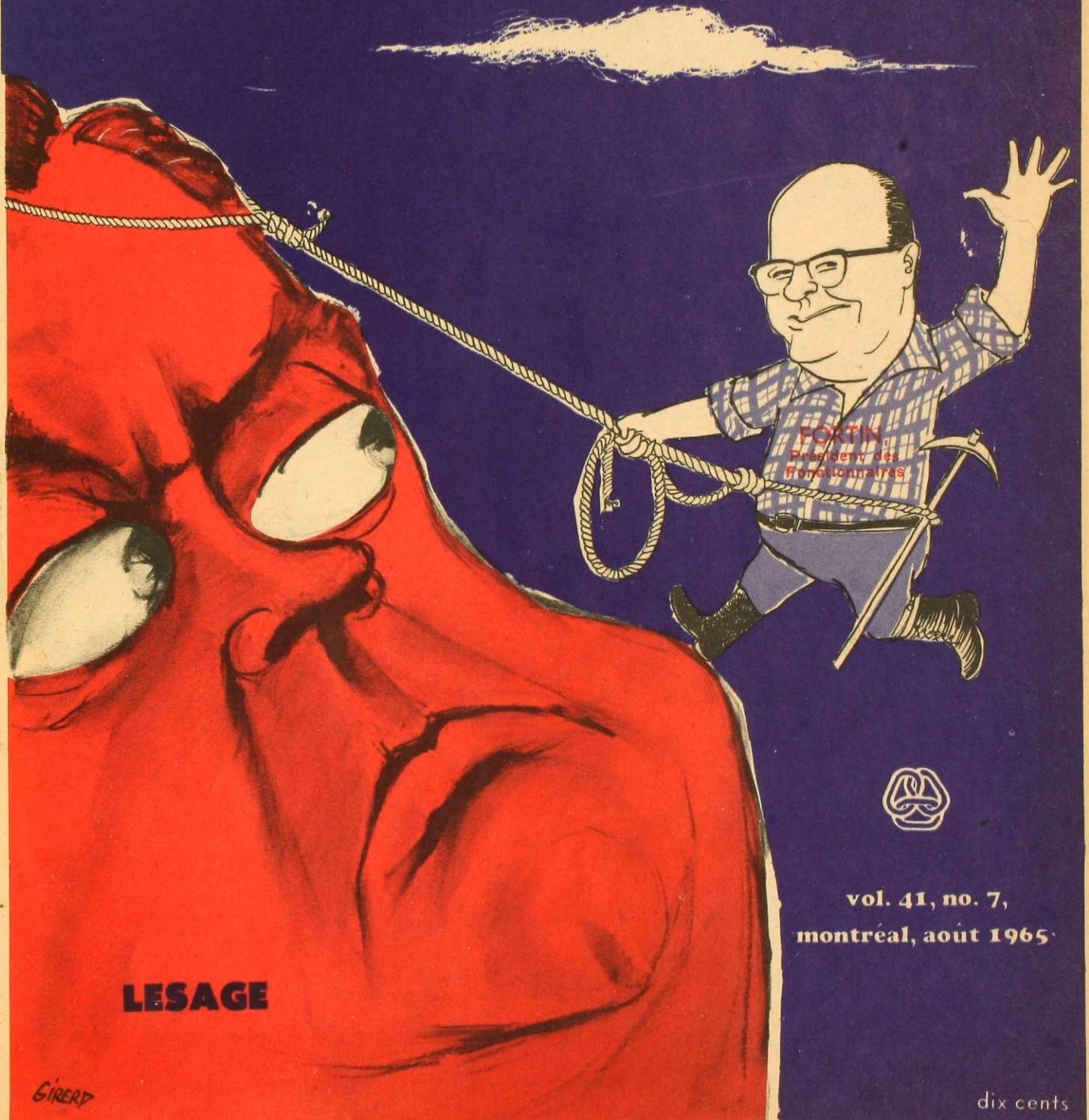


le travail

EN AVANT LES GARS!



LESAGE

GIRERD



vol. 41, no. 7,
montréal, août 1965

dix cents

Les travailleurs qui n'auront pas de monuments

Dans les moments difficiles, il faut se rappeler que les victoires du syndicalisme ou de la démocratie ont été gagnées au prix de sacrifices et même de défaites endurées par d'obscurs travailleurs qui n'auront jamais de monuments.

Il en a toujours été ainsi. Dans l'ensemble de l'histoire cependant, le peuple ne cesse d'imposer de plus en plus son contrôle sur ses affaires, grâce surtout à ceux qui ne lâchent pas dans les moments difficiles.

La démocratie — c'est-à-dire le gouvernement par le peuple et pour le peuple — a été établie pour la première

fois à Athènes il y a plus de 3,000 ans.

Le chef de cette première démocratie, Périclès, a dit : "Notre constitution s'appelle la démocratie parce que le pouvoir n'est pas entre les mains d'une minorité mais entre celles du peuple tout entier. Tous sont égaux devant la loi. Pour obtenir un poste responsable, un homme ne doit pas appartenir à une classe mais posséder les qualités requises pour accomplir sa tâche... Vous devez comprendre que pour être heureux, il faut être libre."

Quarante ans plus tard la démocratie athénienne était détruite par des barbares.

Mais le feu de la démocratie était allumé pour toujours.

L'histoire syndicale est remplie de drames semblables. Mais le syndicalisme n'a cessé de grandir, et les travailleurs de prendre une part de plus en plus active dans la société.

Ils bâtissent une société.

C'est ce que font les gars du Port de Montréal, les gars du transport, les plombiers et électriciens de Québec, les fonctionnaires, les employés d'hôpitaux, les postiers, le petit groupe d'employés chez La Grenade, et combien d'autres.

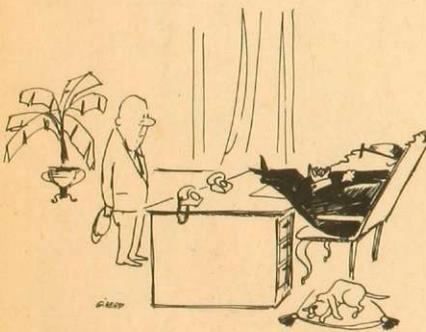
Leur monument, c'est la société qu'ils bâtissent.

Richard DAIGNAULT

Les députés étaient écoeurés, Lesage en a profité

Iriez-vous vous faire raser chez le barbier, sachant qu'il a hâte d'en finir pour aller prendre une bière?

Vous confieriez-vous à un chirurgien, si grand et si bon soit-il, sachant qu'il est épuisé et qu'il n'a qu'une idée en tête, prendre l'avion qui le conduira aux Bermudes?



... Et n'oubliez pas, mon cher, que le travail... c'est la santé.

On peut accumuler les exemples du genre : l'accusé face à un juge exténué; les passagers dans un autobus dont le chauffeur n'aurait pas dormi depuis 48 heures; l'architecte qui aurait peine à tenir ses plumes et qui, sans prendre de repos, irait ima-

giner l'un des plus grands projets de sa carrière.

Mais nous savons tous par expérience que ni le barbier, ni le chirurgien, ni le juge, ni le chauffeur d'autobus ou l'architecte, s'ils sont consciencieux, n'acceptent d'exercer leurs fonctions quand ils en sont physiquement ou intellectuellement incapables.

C'est pourtant ce que le gouvernement Lesage a imposé aux députés dans le cas des fonctionnaires.

"Exténuée, l'Assemblée législative devra liquider en quatre jours plusieurs projets de loi importants" titrait le journal "Le Devoir", alors que débutait la dernière manche de la session.

Le journaliste Marcel Thivierge écrivait ensuite: "C'est dans un climat de course contre l'horloge, de chasse aux scandales et d'un grand écoeuement que débute la semaine législative".

Parmi ce que les députés, dans l'état d'esprit qu'on voit plus haut, devaient liquider à la vapeur il y avait, comme par hasard, la loi de la fonction publique.

Entre leurs chalets d'été, le bord de la mer, la douce farniente des vacances si attendues, et l'écrasante chaleur poussiéreuse du parlement, les députés n'a-

vaient plus qu'un obstacle, le sort de 40,000 serviteurs de l'État.

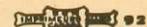
Pour en finir plus vite les députés siégeaient de 10h. du matin à 10h du soir. Pour des ouvriers habitués à la sueur quotidienne, 12 heures c'est normal, mais pour les élus du peuple c'est un "siège-ton", un "vot'-oton" méritoire.

C'est donc dans cet esprit d'écoliers à la toute veille des vacances, passant le dernier examen, que les législateurs se sont expédiés la loi qui régira désormais la fonction publique.

Si le premier ministre jouait au pocker on pourrait lui dire qu'il n'a pas abattu ses cartes comme quelqu'un qui a tous les atouts bien en mains. On dirait plutôt d'un tour de passe-passe.

Mais la partie n'est pas finie.

le travail



Organe officiel de la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN), "Le Travail" paraît tous les mois. Directeur: RICHARD DAIGNAULT. Bureaux: 4364 St-Denis, Montréal. Tél.: 844-2531. Imprimé par les Editions du Richelieu, St-Jean de Québec. Le Ministère des Postes à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.



Une peur de patron

Devant la force nouvelle des fonctionnaires, Lesage a réagi comme le patron d'une petite entreprise familiale

Devant la montée syndicale au parlement de Québec, Jean Lesage a réagi comme le petit patron, le petit patron qui a peur du syndicat, qui a peur de ne plus être capable de faire à sa guise avec ses employés.

Il s'est levé au parlement pour dire que les plombiers et les électriciens en grève à Québec se sont emparés de deux scabs, qu'ils les ont dévêtus jusqu'à la ceinture pour ensuite les peindre. Incapables de se faire entendre au parlement, les fonctionnaires ont invité les députés à l'édifice de la CSN à Québec.

"Et on m'invite à aller à cet édifice-là? J'aurais peur de me faire déshabiller," a dit Jean Lesage.

C'est une réponse de petit patron. On imagine le chef d'une grande entreprise faire une réponse comme celle-là? Bien sûr que non. Une grande entreprise peut être souverainement bête (Noranda, par exemple) mais jamais simpliste.

D'ailleurs cette peur de se faire déshabiller reflète à peu près la réalité au niveau de l'ensemble des petits patrons qui forment la soi-disant élite économique du Québec.

Comme le petit patron, qui n'a aucune solution intelligente à présenter aux demandes du syndicat, le gouvernement au fond a tout simplement peur de prendre ses responsabilités vis-à-vis de ses 26,000 fonctionnaires.

Pas le genre de responsabilités qu'a à l'esprit le patron Jean Lesage quand il s'écrie, aux applaudissements de sa députation de politiciens, que la discussion a duré assez longtemps et que l'heure est venue de prendre "nos responsabilités." Il parle des "responsabilités" dans le sens que l'entend le patron de petite industrie qui veut se débarrasser des employés qu'il a exploités honteusement pendant des années et dont il veut bien se débarrasser le plus vite et le moins chèrement possible afin de les remplacer par d'autres.

On préparerait ainsi une autre génération de fonctionnaires enfirouâpés sur l'hameçon des machines politiques.

Heureusement la grande majorité des fonctionnaires sont vraiment éveillés et conscients. Ils savent que le gouvernement ne prendra ses vraies responsabilités, c'est-à-dire ses responsabilités humaines, sociales, en-

vers ses fonctionnaires seulement le jour où il sera forcé de le faire.

C'est pénible de faire face tout à coup à cette réalité brutale. Les fonctionnaires s'en doutaient.

Ce qui fait du tort aux petits patrons ce n'est pas que les fonctionnaires veulent revaloriser la fonction publique et briser l'esclavage des machines politiques. C'est plutôt que les petits patrons, individualistes et égoïstes par nature, refusent de repenser leur rôle dans une société qui se modernise rapidement.

Ils pourront faire mal à bien des gens, ralentir l'évolution un petit brin, mais il est évident qu'ils disparaîtront de la carte, à moins de tout repenser leur rôle.

Or, ils ne veulent pas se reformer, eux-mêmes, ou se revaloriser.

Ce n'est pas que ce sont de mauvais garçons, ou même des gens diaboliques.

Non. Leurs dimensions sont vraiment trop banales.

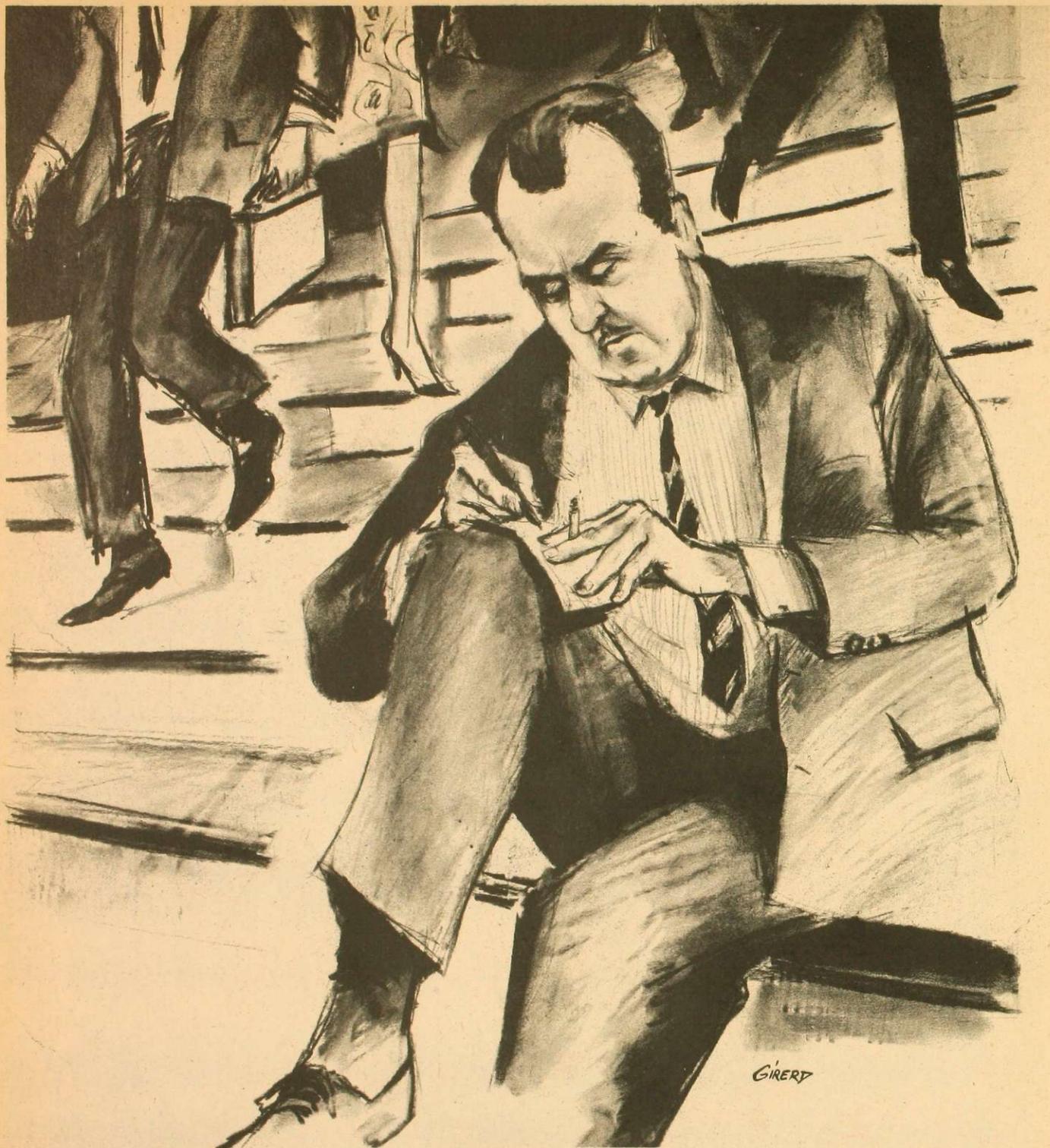
C'est bête à dire mais leur plus gros problème c'est qu'ils sont des parvenus pour la plupart, qu'ils mènent le gros train de vie, et qu'ils sont trop paresseux pour penser à l'avenir.

Reste toujours la possibilité d'un miracle. Sincèrement, il faut l'espérer. Toutefois, sur le plan stratégique des négociations qui devront bientôt commencer, les fonctionnaires et leurs aviseurs techniques n'y comptent pas trop.

Ils feront ensemble, la revalorisation de la fonction publique. Non pas une revalorisation vide du sens de responsabilités humaines et sociales, mais une vraie.



Jean Lesage : "On ne convoque pas un premier ministre".
Raymond Fortin, président du syndicat des fonctionnaires : "Voyons, voyons mon bon ami, pensez-y donc. Vous n'êtes quand même pas le Roi-Soleil".



Pepin convoque les députés

Afin que le point de vue de dizaines de milliers de fonctionnaires soit clairement expliqué aux législateurs, nous croyons sincèrement qu'il est nécessaire que les députés élus aient l'occasion de rencontrer les représentants des fonctionnaires et de la CSN pour discuter tous les aspects de cette loi fondamentale qu'est le bill 55.

Afin de permettre aux députés de prendre connaissance librement de nos points de vue, nous tiendrons une réunion à laquelle tous les dé-

Texte intégral du télégramme aux députés.

putés de l'Assemblée législative sont invités.

Ce geste de la CSN est posé en toute bonne foi, afin de discuter avec les députés qui constituent, avec les conseillers législatifs, l'autorité suprême dans le régime parlementaire actuel.

Vous êtes donc invités à vous rendre ce soir, mercredi, le 4 août 1965, à 10 h. 30 p.m., salle 306, au 155 est, boulevard Charest.

Cette réunion sera tenue à huis clos. Nous croyons qu'une telle réunion pourra être utile. Nous nous excusons de vous convoquer à une heure aussi tardive, mais en raison des heures durant lesquelles vous êtes appelés à siéger, nous ne pouvons faire autrement.

Nous vous souhaitons la bienvenue et comptons sur votre présence.

MARCEL PEPIN
Président général CSN

Le Parlement refuse d'entendre les employés de l'État

Un Parlement est sensé être l'assemblée d'hommes libres dont le premier et le dernier devoir est de défendre l'opinion et les intérêts de leurs contribuables.

Si ce n'est pas cela le Parlement si ce n'est seulement l'assemblée de deux partis politiques sous la dictée de leurs chefs, alors à quoi sert toute cette liturgie parlementaire ?

Au peuple ou à quelques intérêts particuliers ?

Qu'advient-il du parlementarisme lorsque le plus grand mouvement ouvrier du Québec, la CSN, demande d'être entendu dans la maison du peuple et qu'un premier ministre refuse ?

Quand un affront semblable à la démocratie se produit et que la grande majorité des députés ne disent rien, qu'arrive-t-il du sacro-saint parlementarisme ?

Le Parlement est censé être la maison du peuple. Mais le patron de la maison du peuple ne voulait rien entendre, surtout pas en public.

A ce moment, le président général de la CSN, Marcel Pepin, témoin personnellement de ce refus, eut un réflexe d'homme libre.

Si la majorité des représentants du peuple ne veulent rien entendre et

qu'ils ferment aux travailleurs la maison du peuple, nous inviterons les députés qui tiennent à connaître l'opinion des travailleurs à se rendre à l'édifice de la CSN à Québec.

Sitôt pensé, sitôt fait. Marcel Pepin sortit de l'enceinte parlementaire, d'où il suivait les débats, et s'installa dans l'escalier du parlement pour rédiger un télégramme, invitant tous les députés qui voulaient le faire à se rendre aux bureaux de la CSN, afin d'entendre le point de vue des travailleurs.

Marcel Pepin aurait pu convoquer un secrétaire, se faire ouvrir un bureau, et dicter le télégramme. Mais Pepin n'a pas des habitudes de député.

Assis sur une marche de l'escalier, au milieu du brouhaha général, Pepin écrit son invitation.

Emu à la vue du président général de la CSN, travaillant dans cette posture, un policier du parlement l'invite à se rendre à un bureau. Il veut l'aider.

"Ça va très bien comme ça," lui répond calmement Pepin.

Puis, une fois le texte rédigé, il fait livrer le texte à la compagnie de télégraphe.

Rencontrant par la suite le premier ministre dans une des salles du

Parlement, le président de la CSN l'informe qu'étant donné que le parlement ne veut pas entendre les travailleurs, la CSN invite les députés à la CSN.

Jean Lesage a mal réagi. En Chambre, il invoque un règlement pour empêcher que soient livrés les télégrammes.

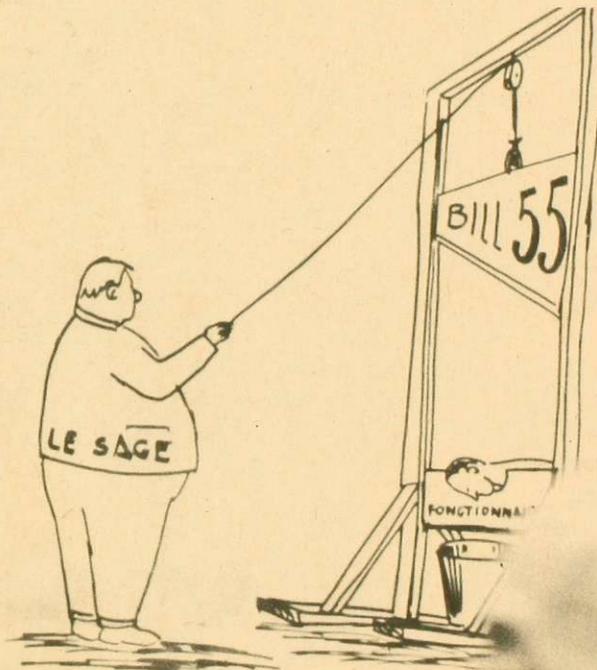
C'est de l'entêtement pur et simple. Car, chaque jour, des dizaines de messages sont transmis aux députés pendant les séances du parlement. Mais un message envoyé au nom des travailleurs ne passera pas l'enceinte parlementaire.

Inutile de dire que pas un seul député libéral n'est venu à la CSN, entendre les représentations du président général et du président du syndicat des fonctionnaires, Raymond Fortin.

Quatre députés de l'opposition sont venus : Jean-Jacques Bertrand, député de Missisquoi, Maurice Bellemare, député de Champlain, Armand Russel, député de Shefford, et Claude Gosselin, député de Compton.

Sur 95 députés, quatre ont appuyé le droit des travailleurs de se faire entendre.

Si cela permet de dire que la démocratie parlementaire n'est pas morte, on peut dire qu'elle est dangereusement malade.



En arrachant quelques amendements à la dernière minute de la session, les fonctionnaires ont tenté de sauver leur tête



Le combat dans l'ombre:
Sortis de la nuit,
Ce soir-là ils étaient libres.

Sortis de l'ombre,
Fonctionnaires mais libres
Avant tout des hommes libres,
Libérés du patronage,
Libres et dignes,
Résolus.

Ils gagneront
Le soir de la grande offensive

Halte-là! Ils étaient environ 7.000 fonctionnaires ce mardi soir, 3 août 1965. Sept mille fonctionnaires réunis pour étudier cette loi qu'ils demandaient depuis si longtemps.

Ils venaient de Québec, de Montréal, de la Gaspésie, du Lac-St-Jean, du Saguenay, de la Maurice, de l'Estrie. Et nous en oublions. Des heures durant, entassés dans une centaine d'autobus,

des milliers d'entre eux ont franchi des centaines de milles, accourant à l'invitation que leur avaient lancée leurs dirigeants à peine 48 heures plus tôt.

C'était la première fois que les travailleurs de la fonction publique des quatre coins de la province étaient tous réunis dans une même salle. Ouvriers, cols blancs, professionnels, ils étaient solidaires dans un même désir d'obte-

nir justice.

Certains éditorialistes ont cru y déceler un début d'anarchie, le vilain mot, ou tout au moins une manifestation "yé-yé", plus digne d'amateurs des "Beatles" que d'employés de Sa Majesté.

Il s'agit en fait d'une des plus saines réactions que le Québec ait connues depuis que s'est levé ce qu'on a sur-

nommé "la Révolution tranquille".

Sept mille fonctionnaires réunis, mais c'est un souffle d'air pur, un sursaut de démocratie. On a assez reproché dans certains milieux aux chefs syndicaux, le ministre de la Justice, Me Claude Wagner en tête, de parler au nom de leurs membres sans les consulter, qu'on devrait se réjouir d'une aussi vaste participation.



Droit de grève Droit d'affiliation Droit de négociation

Les fonctionnaires vont mettre la loi à l'épreuve

Le droit d'affiliation, le droit de négociation, le droit de grève. Voilà les trois aspects saillants de la nouvelle loi de la fonction publique que le gouvernement Lesage a fait adopter à la vapeur dans les toutes dernières heures de la session.

En présentant sa loi le premier ministre a déclaré qu'elle constituait une étape historique dans la revalorisation de la fonction publique.

Après quelques heures de débat, Pierre Laporte, leader du gouvernement à l'Assemblée législative, a déclaré qu'il n'était pas satisfait de la loi.

L'impression qui reste c'est que, pour le moins, le pas qu'a fait le premier ministre dans l'histoire est chambrant. Mais il en a fait un.

La loi dresse toute une série d'obstacles et d'exceptions. Elle accorde le droit d'affiliation mais... pas pour tous les fonctionnaires. Elle accorde le droit de négociation mais... veut en soustraire une large catégorie. Elle accorde le droit de grève mais... il faudra demander la permission au patron.

La victoire du syndicat des fonctionnaires réside dans le fait que le gouvernement a fait un pas dans la bonne direction. Il est tellement hésitant sur ce qu'il ne veut pas accorder (essayons la loi, on verra, a dit Pierre Laporte) qu'il semble bien acquis que la négociation qui débutera bientôt l'aidera à faire le reste du chemin qu'il hésite à entreprendre.

Cela ne veut pas dire que la tâche sera facile. En effet, pour donner un exemple, le gouvernement se refuse à reconnaître l'ancienneté dans les promotions.

Le principe que le gouvernement semble avoir adopté est d'une simplicité étonnante. Il ferait la revalorisation de la fonction publique avec des nouveaux fonctionnaires tout en laissant se démêler du mieux qu'ils le peuvent les fonctionnaires qui travaillent pour la province depuis plusieurs années.

C'est un principe cher au coeur de l'homme d'affaires qui veut remplacer par des jeunes des employés plus âgés.

C'est la mathématique de la sainte

piastre, au lieu du sens de la responsabilité sociale.

Mais dans un gouvernement c'est pire car le souci de la piastre est doublé du souci d'engager les amis du parti au pouvoir. C'est-à-dire qu'on est alors en face de la mathématique de la piastre et de la mathématique électorale.

Il faudra couper ces deux cancers de l'administration publique pour les remplacer par des normes objectives qui feront du fonctionnarisme québécois un organisme puissant, indépendant des partis, et fier.



Le président général Marcel Pepin salue des amis. A gauche, Raymond Parent, vice-président de la CSN et directeur professionnel des fonctionnaires, qui a abattu une tâche gigantesque dans le domaine de la fonction publique.



Le bill 55 c'est notre avenir. On a notre mot à dire là-dedans.



Avec les amendements qu'on a arrachés, ça sera pas si mal.



A 7,000 et avec toutes nos pancartes, on a réussi à impressionner Lesage.

La Grenade: la situation reste intolérable

Les 120 employés de la manufacture de chaussures La Grenade, à Montréal, sont en grève depuis 17 semaines. Le patron ne veut pas reconnaître le syndicat; il clame qu'il ne connaît pas Mme Rémillard, la présidente, et que d'ailleurs il ne veut pas la connaître.

Il y a deux semaines, la bagarre a éclaté entre les grévistes et les scabs que le patron amenait lui-même à l'usine tous les matins depuis le début de la grève. Deux grévistes ont été arrêtés par la police. Quelques

jours plus tard, M. La Grenade prenait une injonction contre les grévistes, les forçant ainsi à réduire leur nombre de piqueteurs à quatre.

S'il renouvelle l'injonction pendant longtemps et continue à faire venir des scabs à l'usine, le travail reprendra comme d'habitude, les grévistes qui auront tenté de tenir le coup seront presque oubliés (cela s'est déjà vu), il y aura des défections dans leurs rangs et le patron aura gagné sans peine une lutte de fatigue au détriment du respect des droits élémentaires de l'ouvrier.



Hôpitaux: les institutions s'entêtent

QUEBEC — Les employés des hôpitaux de Québec auront vraisemblablement la parité avec ceux de Montréal, ou un règlement qui équivaudrait en définitive à la parité.

Depuis le mois de mai, les négociations ont passé, le coup de force.

Au peu près, les collectifs entre les deux villes, 5,000 en décembre, 1965.

Ce travail des représentants québécois, concernés, le conseil de la Santé (CSN), Jacques Lacombe.

Dernière heure: Les employés des hôpitaux de Québec viennent d'obtenir la parité avec les employés de Montréal dans un contrat qui est signé comme nous allons sous presse. Les 5,000 employés de Québec recevront des augmentations qui coûteront \$11.5 millions de plus par an au gouvernement québécois.

jusqu'au 4 septembre, le différend qui traîne à l'autre, comme toutes les associations gouvernementales d'ailleurs, depuis le printemps dernier. Si on n'arrive pas à une entente définitive d'ici le 4 septembre, ce sera la grève.

Chromium Mining: toujours des promesses

BEAUHARNOIS — La compagnie Chromium Mines de Memphis, Tennessee, met beaucoup de temps à corriger la situation intolérable dans son usine de Beauharnois.

On sait qu'un accident — causé par une explosion dans la fournaise numéro 2 — a causé la mort d'un jeune homme de 22 ans et infligé de graves blessures à trois autres ouvriers au mois de juin.

Ce n'est pas le premier accident du genre. Chaque fois la compagnie, ou le gérant, promet de prendre des mesures de sécurité. Chaque fois on remet de semaine en semaine la mise en vigueur de ces mesures. Les habits de sécurité doivent être disponibles le 15 août. Espérons que cette fois ce sera vrai.

Pendant ce temps les ouvriers de cette usine travaillent et ils sont exposés à tous les périls.

Fin juillet, les employés n'avaient pas encore obtenu des vêtements de sécurité faits selon leurs tailles respectives. La cabine de la grue qui sert à défoncer l'ouverture des fournaises au moment du coulage du métal n'était ni recouverte (afin de protéger l'opérateur contre les flammes)

ni climatisée (afin de lui permettre de respirer à l'aise). Pourtant ces précautions sont prises dans d'autres usines du genre.

Amédée Dupuis, de Ville Léry, employé de la Chromium depuis des années, a déclaré: "Les promesses de la Chromium sont comme celles de l'enfant qui promet de ne plus jamais jouer".

Le président américain de la Cie a prétendu qu'il n'était pas au courant des conditions de travail à l'usine de Beauharnois. M. Dupuis met cette affirmation en doute.

"Je ne le crois pas. Nous nous plaignons des conditions de travail depuis des années et le gérant nous jure à chaque fois qu'il transmet nos plaintes au bureau-chef."

Quant à la cause de l'explosion, M. Dupuis dit qu'elle est connue.

Les fournaises de cette usine sont refroidies par des tuyaux d'eau. Or un tuyau défectueux a laissé l'eau s'infiltrer dans le mélange de métal en fusion. La vapeur emprisonnée dans une masse refroidie de métal aurait ainsi causé l'explosion fatale.





LE
NOUVEAU **CODE (NORMES) DU
TRAVAIL DU CANADA**

(En vigueur le 1er juillet 1965)

**LE CODE S'APPLIQUE AUX PERSONNES QUI TRAVAILLENT
DANS LES INDUSTRIES SUIVANTES:**

- LES CHEMINS DE FER s'étendant au-delà des limites d'une province
- LE TRANSPORT ROUTIER interprovincial ou international
- LES PIPELINES s'étendant au-delà des limites d'une province
- LE TÉLÉGRAPHE et LE TÉLÉPHONE, excepté le service opéré sur base provinciale
- La RADIODIFFUSION et la TÉLÉDIFFUSION
- LE TRANSPORT MARITIME et ses services connexes
- LES TRAVERSIERS interprovinciaux et internationaux
- LE TRANSPORT AÉRIEN
- LES BANQUES
- L'EXTRACTION et le TRAITEMENT DE L'URANIUM
- LES ÉLEVATEURS À GRAINS
- LES MEUNERIES, les fabriques et entrepôts d'ALIMENTS DU BÉTAIL et les établissements de NETTOYAGE DES SEMENCES
- LES PÊCHERIES (pêcheurs salariés)
- La plupart des SOCIÉTÉS FÉDÉRALES DE LA COURONNE

LE CODE ÉTABLIT LES NORMES SUIVANTES:

1. La journée normale de 8 heures et la semaine de 40 heures avec limite de 8 heures de temps supplémentaire payé une fois et demie le taux.
2. Le taux minimum l'heure, \$1.25.
3. Deux semaines de congés payés par année.
4. Huit jours de fête publique payés.

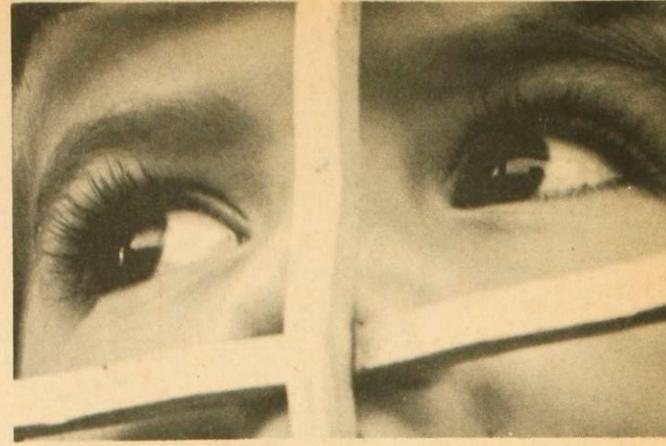
Là où l'on pourra prouver que l'application immédiate des nouvelles heures de travail serait nuisible aux employés ou se ferait au détriment de l'industrie, le ministre du Travail peut reporter la date d'application des nouvelles heures de travail pour permettre les adaptations nécessaires.

L'application du nouveau salaire minimum peut aussi être retardée dans les industries établies sur une base locale.

Pour plus de renseignements sur le nouveau code, écrivez à: **La Division
des normes de travail,
ministère du Travail, Ottawa.**

MINISTÈRE DU TRAVAIL, CANADA

Hon. Allan J. MacEachen, Ministre du Travail / George V. Haythorne, Sous-Ministre



Quand sa parole est inapte encore à exprimer ce qu'il sent...

ce sont ses yeux qui nous le jettent au visage

L'enfant ne connaît pas la pauvreté, il s'amuse

Des dizaines de milliers d'enfants ont passé leurs vacances d'été dans les rues de Montréal.

Ceux que vous voyez ici ne sont ni les plus pauvres, ni les plus riches. Les uns vivent dans l'est de Montréal, les autres dans Outremont, près du mont Royal.

Ces images parlent par elles-mêmes. L'enfant ne connaît ni la pauvreté ni la richesse. Il s'amuse.

Un homme politique grec a dit : Il ne faut pas avoir honte d'être pauvre. Mais la société qui tolère la pauvreté doit avoir honte.

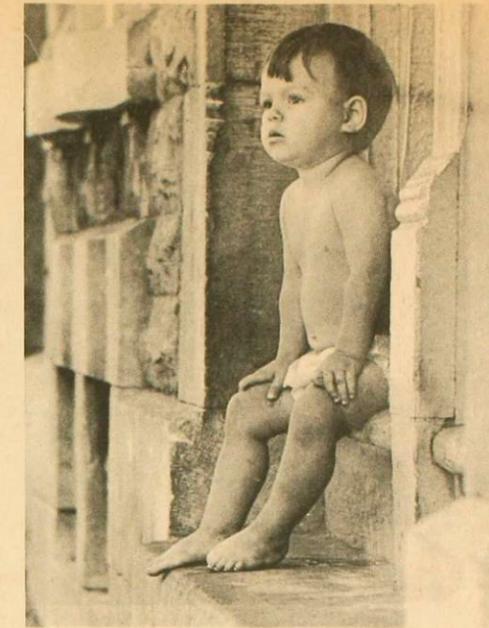
N'est-ce pas le sentiment qui se dégage de ces images? Les enfants, pauvres ou riches, sont adorables.



Le temps des jeux est parfois amer



C'est le merveilleux temps des copains



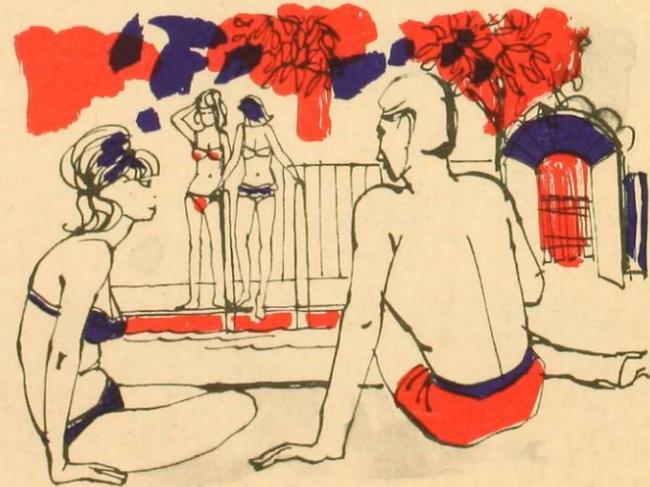
Son coeur, lui, n'est pas de pierre



Etre trois peut être doux...



... et cinq tout simplement une habitude



Que ce soit dans une ruelle, au bord de la piscine privée ou sur une motocyclette, l'essentiel c'est que l'école soit loin



Photos de Louis Dansereau, Jacques Grenier et Jean-Louis Frund.
Dessins de Jacques Délisle.



L'adulte étouffe difficilement sa honte devant les familles désavantagées...



No monuments for them

A lot of sacrifice, and many defeats, have gone into achieving the victories of trade-unionism and democracy. Many unknown workers have paid the price of these achievements. No one will ever build them monuments. But their contribution must never be forgotten in moments of great difficulty.

History is wrought by unknown people. Thus, the thread of history shows how the mass of the people has never ceased to impose more and more control over its affairs, thanks to those who can stand up against momentary difficulties.

Democracy — government by the people and for the

people — was set up for the first time in Athens 3,000 years ago.

The founder of this democracy, Pericles, said: "Our Constitution is called democracy because power is not in the hands of a minority but in the hands of the whole people. All are equal before the law. To obtain a position of responsibility a man must have ability, not belong to a class . . . You must understand that to be happy, you must be free."

Forty years later Athenian democracy was destroyed by barbarians. But the flame of democracy had been lit forever.

The history of the labor movement is filled with dramas of this kind. But labor has never ceased to grow, and the workers to take a more active role in society.

They build the society.

That is what are doing the grain handlers, the transportation workers, the plumbers and the electricians in Quebec city, the civil servants, the hospital employees, the postal workers, the small number of workers at La Grenade, and many, many others.

Their monument is the society they are building for themselves.

Richard DAIGNAULT

Chromium Mines Slow To Take Security Steps

BEAUHARNOIS — Chromium Mines of Memphis, Tennessee, is putting an awful lot of time in correcting the intolerable situation which prevails in its Beauharnois plant.

Everyone will remember that an accident — caused by an explosion in furnace no. 2 — caused the death of a 22-year-old worker and inflicted serious burns to three others.

This wasn't the first accident. Each time the company, or its manager, promises to take proper measures. Each time these measures are delayed from week to week. Now, the company says the security suits are to be ready Aug. 15. Let's hope its true.

But all this past while workers are exposed to perils inherent to this kind of operation. By the end of July the company still had not provided the security suits and the cabin of the crane which is used to break out the furnace front to let the fused metal out has not been completely covered and insulated. Yet this kind of protection exists elsewhere. Why not here?

Amédée Dupuis, of Ville Léry, a veteran worker at the plant,

said "the promises of Chromium are like the promises of children who swear they'll never play again".

The American president of the company has claimed he was not aware of the conditions in the Beauharnois plant. Mr. Dupuis said he doubts this.

"I don't believe him. We have been complaining about working conditions for years and the manager swears each time that he sends our complaints to head office."

As for the cause of the explosion Mr. Dupuis says it is known.

The furnaces in this plant are water-cooled. A defective water pipe allowed water to leak into the burning mix. Vapor formed inside a mass of molten metal and then, under extreme heat exploded.

Hospital Agreement Set But Institutions Backtrack

QUEBEC — Hospital employees of the Quebec City region are likely to get parity with Montreal, or a settlement that will be the equivalent of parity.

Since last month, when negotiations were stalled, the parties

involved have made much headway.

Early this month, an almost final draft of the collective agreement which is to regulate working conditions between hospital institutions and their 5,000 employees until Dec. 31, 1965, was drawn up.

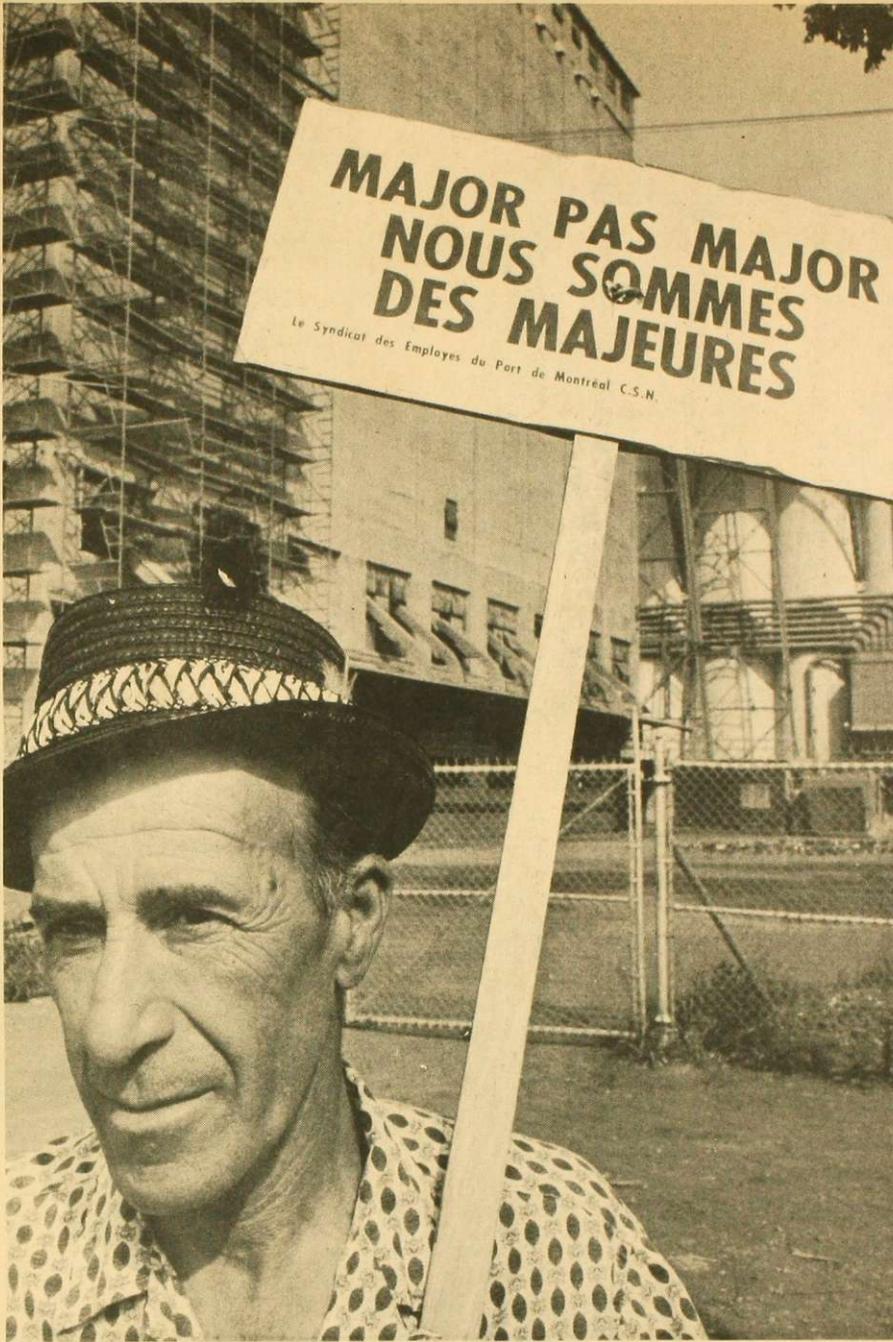
This job was done by representatives of the Quebec government, the officers of the unions concerned and the professional director of the Federation of Services, Jacques Archambault of the CNTU.

However, a few days ago, representatives of hospital institutions decided unexpectedly to question certain acquired rights of the workers, such as double time for work done on holidays and the manner in which years of experience are figured.

This incomprehensible attitude of the hospital institutions has stirred much resentment. The union officers feel that the institutions are bent on trying every possible trick to obstruct the negotiations.

The parties involved have until Sept. 4 to settle this dispute which has been under discussion since last spring.

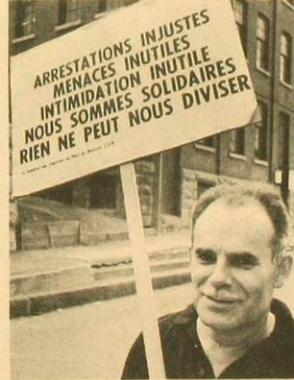
If no final agreement is reached before then, the 5,000 hospital workers will go on strike.



Les grévistes ont obtenu la réforme complète des mesures de sécurité dans le port

Le major Beudet finira bien par comprendre qu'il n'est plus à l'armée. Les gars du port ne sont pas des marchandises.

▶ pages 16 et 17



Ça fait 16 ans qu'on nous exploite. Nous n'endurerons plus la dictature et le patronage. Les menaces, l'intimidation, les arrestations inutiles, ça va finir. Rien ne peut nous diviser.

Le régime du risque-ta-vie ou perds-ta-job est fini

Le port de Montréal était devenu une sorte d'enfer. Par exemple, si on voulait faire exécuter à un homme un travail très dangereux, et s'il refusait, on pouvait le suspendre.

Un homme blessé pouvait difficilement obtenir le service d'une ambulance. Tout le monde se rappelle le cas du pauvre débardeur mort cet été dans la cale d'un navire.

Les employés du port de Montréal enduraient des conditions hygiéniques dégoûtantes.

En s'affiliant à la CSN, l'an dernier, les membres du syndicat national des employés du port de Montréal ont décidé de se sortir de cette grande misère. Jamais, ils n'avaient fait la grève. Provoqués par la témérité du gérant du port, le major Beaudet, les employés déclenchèrent l'arrêt de travail le 29 juin.

Le port employa tous les moyens pour briser les grévistes. Rien n'y fit. Au bout d'un mois, la situation du major Beaudet devint intenable, face aux compagnies maritimes, face au gouvernement, face à l'opinion publique. Enfoncé par la solidarité inébranlable des grévistes, il céda sur toute la ligne.

Une des grandes victoires des employés est la clause 22 de la nouvelle convention, celle qui assure la sécurité et l'hygiène au port. C'est une vie nouvelle qui débute pour les employés.

Lisez plutôt quelques-unes des nouvelles dispositions extraites de l'article 22 de la convention collective :

Locaux à la disposition des employés : Le Conseil des ports nationaux fournira des locaux avec tables, chaises ou bancs, douches, toilettes, lavabos, vestiaires munis de casiers, et boîtes ou armoires à pansement aux endroits où les employés sont normalement requis de se présenter au début de leur journée de travail.

Travail dangereux : Le Conseil s'engage dans le cas d'un travail réputé dangereux, à appliquer les lois, décrets et règlements du gouvernement du Canada. Tout employé appelé à travailler dans des endroits dangereux pourra refuser d'effectuer le travail sans qu'il soit l'objet de mesures disciplinaires...

Fouille des casiers : Il est convenu que les agents de police du Conseil à Montréal n'effectueront aucune fouille dans le casier d'un employé hors de sa présence...



Raymond Couture, directeur de la grève. L'homme qui a dirigé les plus importants conflits syndicaux ces dernières années, au Québec. Son premier souci : une grève qui se déroule dans l'ordre pour plus d'efficacité. Sa hantise : le bien-être de chacun des grévistes en particulier.



Moi, je n'ai jamais désespéré. Je savais qu'on allait gagner

Les grévistes ont écrasé la dictature au port

Il est difficile d'imaginer jusqu'à quel point une administration peut être inconsciente, jusqu'au jour où on met le doigt sur les choses qu'elle force les employés à endurer.

Au port, on rappelait au travail des employés blessés, afin de leur faire faire du travail léger.

Avec la nouvelle convention on ne fera plus cela et on paiera à l'employé accidenté les $\frac{3}{4}$ de son salaire durant son absence.

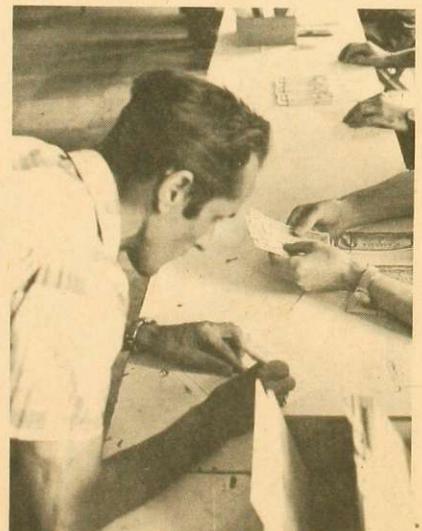
Un employé se blessait ? On ne lui payait pas la balance de sa journée. Maintenant le port paiera la journée entière.

Surtout, les employés du port ont réussi à faire accepter à la direction la nomination d'un délégué syndical à plein temps, aux frais du port.

Ce délégué verra à favoriser le règlement prompt et équitable des griefs, et il coopérera avec l'officier de sécurité du port à la prévention des accidents et à l'amélioration des conditions de bien-être, d'hygiène et de sécurité des employés.

Bien entendu c'est le syndicat qui nommera le délégué syndical. Le port devra lui fournir un local.

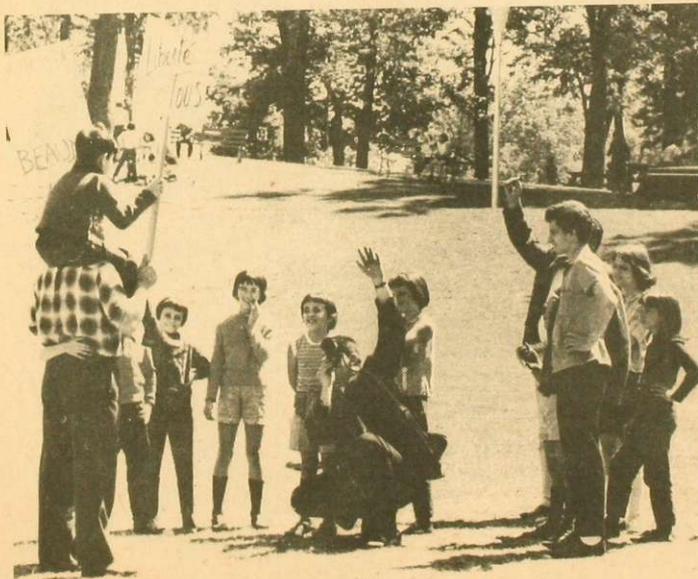
C'est la fin du régime dictatorial et une très importante victoire syndicale.



Avec ça chaque semaine, on a tenu le coup



Il faisait beau ce matin du 4 août, pour le pique-nique annuel des employés du port. Mais cette année, c'était des grévistes qui marchaient jusqu'à l'île Ste-Hélène, en regardant longuement de l'autre côté du fleuve, le port désert depuis un mois et demi. La veille, la bagarre avait éclaté avec la police du port. Un policier de Montréal était tombé, assommé par une de ces matraques de deux pieds que les gardiens de l'ordre dans le port avaient achetées exprès pour la grève. En se rendant à l'île, on craignait de nouveaux incidents. C'est la police du port qui a juridiction sur le pont Jacques-Cartier. Mais les hommes de Beaudet ne se sont pas montrés. Il n'y avait que la police de Montréal. Il n'y eut donc pas d'incidents. Et ce fut une belle journée pour les grévistes, leurs femmes et leurs enfants.



Transport provincial: \$4 millions de plus en salaires

par Gilles Pratte



Dans une journée, c'est à des centaines de demandes de renseignements qu'elles répondent. Elles ont fait la grève comme les chauffeurs et les mécaniciens.

S'il est une grève qui se justifiait amplement et qui aurait dû éclater il y a plusieurs années, c'est bien celle des 850 employés de la Compagnie de transport provincial.

Ces travailleurs viennent du bout de la nuit. Ils ne font que commencer à voir le jour et pourtant, ils voudraient déjà, comme l'a souligné un négociateur syndical, être rendus à midi (ambition qui me paraît tout à fait légitime pour quelqu'un qui a un tant soit peu d'appétit.)

Ce n'est donc pas sans quelques difficultés que les agents syndicaux ont pu convaincre les chauffeurs d'autobus à reprendre la route.

Même s'ils ne sont pas satisfaits de tout leur coeur, il faut quand même reconnaître que le coup de volant est d'importance: pour 10 heures de travail de moins par semaine, ils ont obtenu une augmentation hebdomadaire de \$20 en deux ans.

Jusqu'à maintenant, les chauffeurs d'autobus de la Compagnie de transport provincial n'obtenaient, à chaque renouvellement de contrat, que d'élémentaires augmentations de salaires.

Tout à coup, on réduit leur semaine de travail de 60 à 50 heures; on leur consent une augmentation de \$20 par semaine... et on s'étonne que, dans ces conditions, ils ne soient satisfaits qu'à demi.

Même les négociateurs syndicaux ont semblé trouver que ces "nouveaux riches" se faisaient un peu voraces.

Habitué à des pitances de crève-faim, voilà qu'ils veulent faire bombance!

Ce n'est pas étonnant. Quand on jeûne depuis si longtemps et que quelqu'un, en l'occurrence la Confédération des syndicats nationaux, vient vous passer sous le nez un plat odoriférant!

Certains ont prétendu que la CSN s'était livrée à une sorte de surenchère pour arracher aux syndicats internationaux les accréditations qu'ils détenaient à la Commission de transport de Montréal et à la Compagnie de transport provincial.

Quand cela serait. Il faut bien reconnaître qu'à l'encan de la vie chère, les mises de la CSN ont fait pousser

des fruits, notamment à la CTP où, selon les négociateurs syndicaux eux-mêmes, les grévistes ont vu le fond du baril.

La compagnie qui jusqu'à maintenant consacrait chaque année \$4,300,000 aux salaires de ses employés devra doubler le montant et, à cause de la réduction des heures de travail, devra augmenter son personnel de quelque 10 pour cent.

Qui paiera pour cela? D'où viendra l'argent nécessaire pour combler la différence? La compagnie n'acceptera sans doute pas que ses bénéfices diminuent.

La compagnie a augmenté le prix des billets.

La compagnie profitera-t-elle de la grève pour faire encore plus d'argent?

En tout cas, ce qui me paraît outrageant pour les travailleurs dans un règlement de rattrapage de l'ordre de celui réalisé à la CTP, c'est qu'il prouve, par "a" plus "b", que depuis des années la compagnie aurait pu, sans jeter l'entreprise par terre, leur assurer des conditions honnêtes de travail et de salaires.

Le président de la Compagnie de transport provincial, M. Paul Desmarais, est, paraît-il, un jeune homme d'affaires brillant. On lui attribue même certains traits de génie.

Mais seulement voilà, les réussites financières aussi resplendissantes portent les travailleurs à se demander si elles ne se font pas un peu sur leur dos.



Billets pour toutes les destinations. Faut savoir plaire au public même si ça fait mille fois qu'on répond aux mêmes questions. Avec le nouveau contrat, c'est plus facile.

QUEBEC — Un porte-parole de la Compagnie d'autobus Provincial Transport a fait savoir que cette compagnie s'était portée acquéreur de la flotte d'autobus de la Compagnie Québec Central.

Cette compagnie, qui dessert la Beauce et les Cantons de l'Est, conservera le même nom.

Le porte-parole de Provincial Transport n'a pas voulu dire combien la compagnie avait dû déboursier pour acquérir les 14 autobus de la compagnie Québec Central.

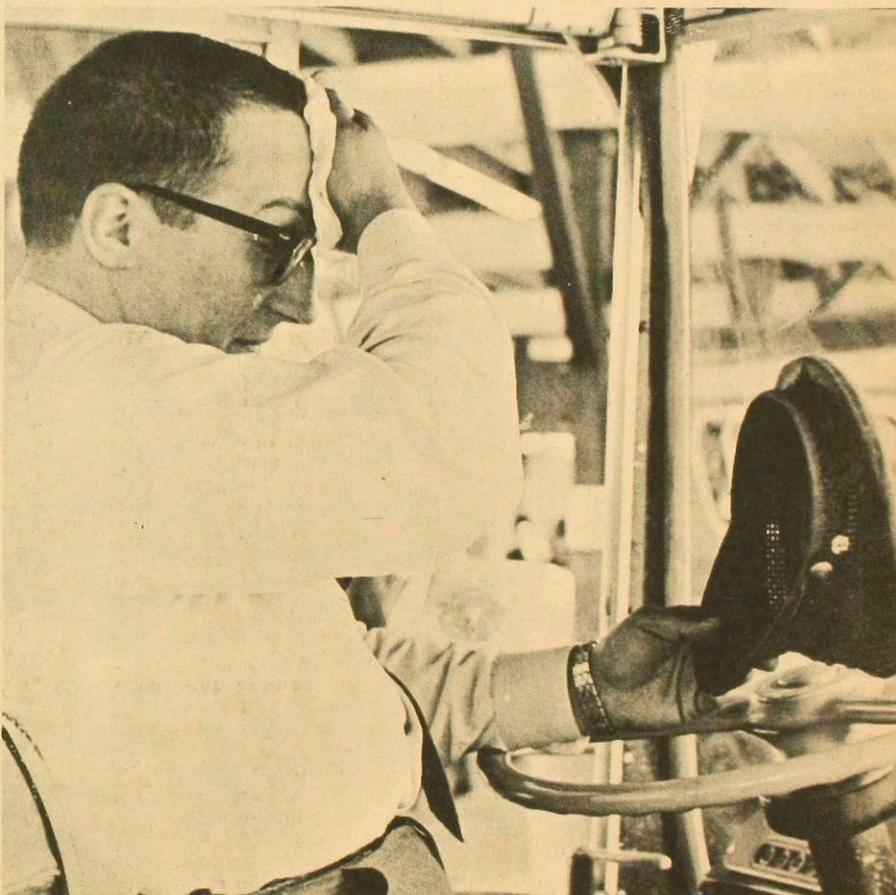


Le métier de chauffeur fascine plus d'un p'tit gars, qui se voit derrière le large volant, sillonnant les routes de la province Et puis tous ces passagers dont on a la

responsabilité, et qui vous font confiance. Mais le métier comporte quand même des tâches moins reluisantes. Avec une semaine de 50 heures au lieu de 60, ça ira mieux.



On embrayel



Après quatre heures de route... j'ai mon voyage !

26,000 Civil Servants All Set To Work Out Collective Bargaining

Twenty-six thousand civil servants who want to exercise their right to negotiate working conditions with the Quebec government had some real news.

The government would give them the right of affiliation, the right to negotiate, and the right to strike, so said a new law brought down by Jean Lesage's government.



But when they got down to looking at it closely they found out they were hamstrung in a series of "ifs" and "buts" that made these rights virtually nil for thousands of civil servants.

Jean Lesage had brought this law into the legislative Assembly hailing it as a historic step. But since House members were generally in a hurry to start their vacations after the long and gruelling session, debate on the measure was short and sweet. After a few hours of debate, the House leader Pierre Laporte said he wasn't so sure he was satisfied with the law.

One impression remained. If it was true that Jean Lesage had made a step forward in history with this law, it was a pretty shaky one.

Sure, the law grants to the right of affiliation... but not to certain categories. Sure, the law grants the right to negotiate... but some civil servants in confidential posts will be excluded. Sure, the law grants the right to strike... but permission from the boss will be needed.



Obviously the government has simply opened the door to collective bargaining — and that's quite a start in the right direction — but it will have to be firmly assisted by the civil

servants' union if it is to shake off its fears and walk the whole way to real bargaining.

One of the things that really stunned everyone in the Syndicat des Fonctionnaires was the government's insistence on not recognizing years of experience as a criterion for promotions in the civil service.

The government seems bent on reforming the civil service by bringing in new blood and forgetting more or less about people they have now. This is blissfully simple thinking.

A lot of seniority problems have been worked out over the years with large-scale industry and some of the contracts that have been signed are remarkably good. And it hasn't stopped big industry from progressing, not one bit.

But Jean Lesage, in the face of labor organization in his civil service, has reacted like a small-time boss.

He put on an incredible performance in the Quebec parliament. Bringing in his bill at the last minute of the session and vowing to get it approved within a few days no matter what, he denied the Syndicat des fonctionnaires and the CNTU any right to make public representations inside the legislature.



This blow to democratic government came as a surprise to Marcel Pepin, the CNTU president, who made every possible attempt to arrange some sort of hearing.

But Lesage was inflexible. His bill would be put through no matter what. He consented to make a few minor changes but refused to hear further representations.

This incredible situation was met with an appeal to all members of the House, by the president, to meet him and officers of the civil service union, in the CNTU building in Quebec City.

If the representatives of the people would not hear the workers in the parliament, then they were invited to hear the workers

at union headquarters. Four opposition members showed up.

The premier was offended. He rose in the house and referred to the plumbers' and electricians' strike in Quebec City and alleged strikers had kidnapped two scabs, taken off their shirts and painted them.

"And they invite me to that building? I'd be scared they would undress me," he said.

Is that the kind of answer and attitude that representatives of large industry would make to an invitation to discuss from a labor movement. Obviously not.

But it's exactly the answer of the small-time boss who is scared of losing the frills that make life good for him and lousy for his employees.

It's the kind one finds in certain industries where they would rather hire young people than try to work things out with employees they have on hand.

It's the kind of inhuman attitude that is characteristic of employer policy in many parts of North America.



Unions have had to fight for human and social responsibility in industry and they are not going to give in to the 20th-century giant which is government today.

The bewildering aspect of the situation today in the domain of government employees is that the men who are in politics do not have the scope and the training of big-scale industrialists.

The situation is obviously an unpleasant one.

The government now is a big affair and politicians will have to adapt to the new role which they are called upon to play in a society which will be filled more and more by government-paid employees.

Most politicians come from the world of small-time business. They reflect its mentality.

They won't change their views easily and this is why the Syndicat des Fonctionnaires faces an enormous task.

However civil servants are enthusiastic and united and they know that their future is in their own hands.



L'asile ou la prison pouvait tout arranger

Perdre son mari, c'est un drame. Vouloir perdre son mari, c'est encore pire. Le mari était vaillant mais chômeait souvent. Le plâtre passait de mode, le plâtrier restait chez lui. Il en profita pour réparer la maison mais vite l'argent manqua. La maison elle-même se mit à grimacer : on allait la saisir. Plus l'argent manquait, plus le mari devenait encombrant. Chez la femme, la source d'encouragement tarit vite, et l'énergie jadis employée à faire aller le ménage se tourna contre le pourvoyeur qui ne pourvoyait plus.

De part et d'autre on se rongait les sangs. L'angoisse s'infiltra si bien qu'entre les époux la guerre devint imminente. Tendus, nerveux, on les aurait cru assis sur un baril de poudre. Les sept enfants pâlisaient, et leurs vêtements mal entretenus les costumaient en misère. L'institutrice fit porter un colis. La mère n'eut pas le courage d'ajuster ces nippes et dedans, les siens eurent l'air un peu plus perdus. Le curé vint jeter un coup d'oeil sur l'intérieur délabré et laissa \$5 en partant. Un panier de provisions arriva de l'épicerie, don d'un club quelconque. Le mari s'obstinait à vouloir mettre du plâtre sur les murs; partout on lui ferma la porte plutôt que de l'orienter vers un autre secteur de la construction.

Supportant de plus en plus mal les tracasseries de sa femme, il devint violent. Elle alla se plaindre aux petites soeurs de l'endroit qui l'encouragèrent à la résignation, lui montrant le pied de la croix où il fallait tout déposer. Entasser des mérites? C'est de l'argent qu'il fallait. Le soir, Mme Salvail jeta un regard de biais à son mari.

Le chômage gruge son homme, en plus de le rendre irritable, il lui donne un regard hébété, peut-être intéressant pour les psychiatres... L'idée fit son chemin : l'asile ou la prison pouvait tout arranger. Il serait nourri, au chaud, et à la maison le chèque des mères nécessiteuses arriverait chaque mois. Mme Salvail devint experte dans l'art de faire fâcher son mari. Rentré bredouille de ses courses au travail, il se sentait devenir fou, son plâtre, il le retrouvait sur les visages blancs et figés des petits qui l'observaient à distance avec de grands yeux consternés. Peu après, le baril de poudre explosa.

Mme Salvail courut se réfugier chez les petites soeurs. Il était violent? Fallait avertir la police.

Deux agents de la paix se présentèrent au foyer; ils furent sortis à coups de pied dans le derrière. Langage viril qu'ils comprirent, connaissant Salvail, doux de nature, et flairant le subterfuge de l'épouse. Ils firent quand même le rapport. Les soeurs le

- Le mois d'août c'est, comme toutes les fins de saison, une période de soldes dans les magasins. Les commerçants baissent leurs prix pour attirer des acheteurs qui se font plus rares après la période de pointe du début de la saison, et aussi pour ne pas être obligés d'entreposer des vêtements d'été pendant un an.
- Pour profiter de ces soldes, évitez de commander par téléphone ou de vous abandonner à vos impulsions. Faites d'abord un inventaire de votre garde-robe et, au besoin, de celle de vos enfants. Faites une liste de ce qui vous manque le plus, en établissant une liste de priorités.
- Une fois rendue au magasin, référez-vous à cette liste. Examinez de près ce que vous achetez: est-ce que l'article est endommagé? est-ce que la réduction de prix en vaut la peine?
- C'est seulement après avoir complété vos emplettes d'après ce programme logique que vous vous permettez votre petite folie.



trouvèrent peu convaincant, insuffisant à faire emprisonner. "Les policiers ne comprennent rien, cet homme est fou", conclurent-elles. On délégua le médecin pour qu'il oriente le malade vers un institut psychiatrique. L'omnipraticien, depuis longtemps à Ville Jacques-Cartier, était spécialiste des maladies causées par le chômage. Il écouta le plâtrier l'entretenir du plâtre à la baisse, de l'impossibilité de

trouver un emploi. Le diagnostic était trouvé d'avance. Ce soir-là il ne fit pas de médecine. Le lendemain, Salvail travaillait dans une cave à lisser un plancher gris. Du plâtre il était passé au ciment. Il retrouva la patience de son métier, la charité sortit de la maison, la famille réintégra, et le mari reconquit l'autorité en claquant la paye sur le coin de la table le vendredi soir.

Dans l'Etat "protégé" de M. Wagner, Steinberg peut...

par Jacques Guay

La baisse des profits d'une entreprise, c'est plus fort que l'observance des lois. Pour un "non-instruit" des subtilités juridiques c'est ce qui ressort de la conduite de la compagnie Steinberg qui continue à violer le décret de l'Alimentation, en invoquant la décision du juge Philippe Lamarre.



Rosaire Mallette

Les compagnies sont prêtes à tout pour nous écraser

"Les grosses compagnies sont prêtes à tout pour écraser les travailleurs et accumuler les profits sur leur dos. Jusqu'à défier le gouvernement et violer la loi."

Pour M. Rosaire Mallette, aviseur technique des travailleurs de l'Alimentation, le geste des compagnies Dionne, Steinberg et Dominion est une preuve de plus que ceux qui ont de l'argent peuvent ouvertement se moquer des lois, de l'ordre public, et de la population.

"Ceux qui encouragent ces compagnies, affirme-t-il, foulent les droits des travailleurs de l'Alimentation à qui le décret assurerait à peine quelques heures de repos dans une semaine de travail de 70 heures. Encourager Dionne, Steinberg et Dominion, c'est les aider à écraser la classe ouvrière".

M. Mallette souligne que la loi est ainsi faite que les compagnies peuvent accumuler les actes illégaux en jouissant des délais de l'administration de la Justice. "Mais lorsque des travailleurs osent défendre leurs emplois face aux "scabs", on se dépêche de les matraquer".

Le décret oblige les magasins d'alimentation au détail à fermer leurs portes de 5 h. le samedi soir à 1 h. le lundi après-midi. Dès sa mise en vigueur le premier juin, la compagnie Steinberg a annoncé sa détermination de n'en pas tenir compte.

Le comité paritaire, selon le complexe cheminement légal suivi en semblable matière, a dû, à deux reprises, obtenir ce qu'on appelle des injonctions intérimaires pour forcer Steinberg à observer le décret.

Et finalement le juge Lamarre a rejeté une troisième injonction, interlocutoire celle-là. Ceci a permis à la compagnie de croire qu'elle peut passer outre à l'ordre du cabinet provincial, car c'est ce qu'est un décret.

Au départ la situation est pour le moins absurde. Il faut recourir aux tribunaux pour leur demander de faire observer une décision qui a force de loi. Et ils peuvent refuser et autoriser ce qui est, en somme, contraire à un ordre formel du gouvernement québécois.

Le premier "non-instruit" venu pensera que dans une "société protégée" (au sens où l'entend Me Wagner), les citoyens doivent observer la loi, si mauvaise soit-elle tant qu'elle n'a pas été rappelée ou annulée par les tribunaux.

"La Cour, affirme le juge Lamarre, est portée à se demander pourquoi ne pas suspendre l'application du décret envers tous ceux qui y sont assujettis et attendre la décision de nos Cours sur la validité du dit décret..."

Ses motifs sont les suivants: "La Cour est d'opinion que l'application de ce décret ne doit pas être poussée (rushed) (sic!) avec trop de précipitation. (Autrement dit, il ne faut pas se dépêcher de faire appliquer la loi) . . . des conséquences économiques graves pour l'intimité (Steinberg dans le jargon juridique) sont à craindre".

Le juge note par contre: "les parties, d'un commun accord, pourraient voir à ne pas entraver la marche de la justice et rechercher le but ultime qui est cette validité ou invalidité du décret; la requérante n'a rien à perdre par l'attente et elle conserve tous ses recours contre l'intimée et contre les autres qui se voient dans l'obligation de violer le décret (on se demande qui les y oblige)..."

Si le décret est déclaré valide, dans quelques années, (c'est long les appels de cour inférieure à cour moins inférieure), les travailleurs en auront été quittes pour avoir travaillé pour rien alors qu'ils étaient en droit de se reposer.

Lors du procès, la compagnie Steinberg a prétendu que l'observance du décret lui ferait perdre de l'argent. La compagnie Dominion, qui observait alors les lois du Québec, a prétendu qu'elle ne perdrait pas un sou.

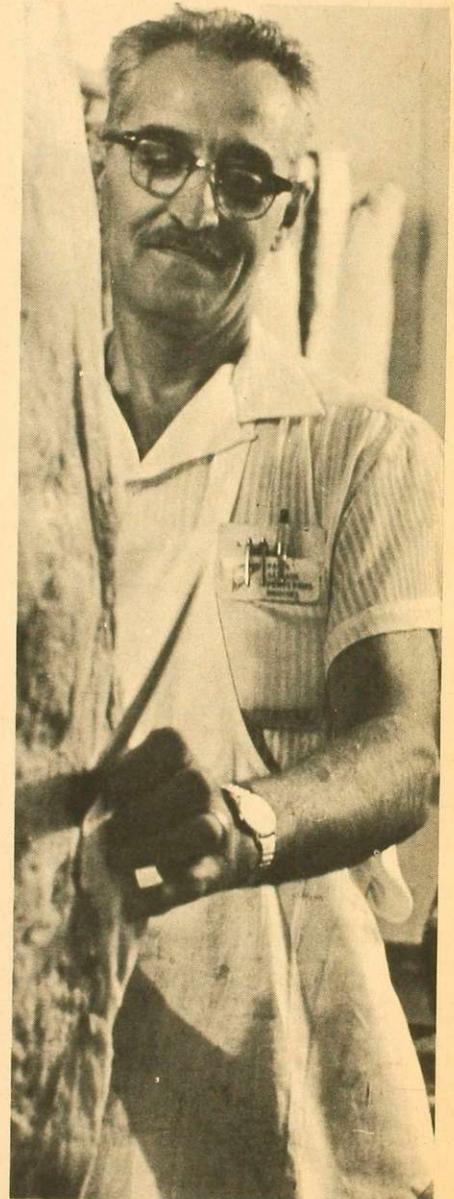
Le juge a tranché: "La Cour ne doit pas tenir compte de ce qu'une chaîne de magasins peut perdre et l'autre ne pas perdre". Et sur ce, il a rejeté l'injonction parce que la structure économique de Steinberg était, selon lui,

menacée. Non sans rappeler que le comité paritaire pouvait "multiplier les poursuites pénales" devant les cours criminelles.

C'est tout de même bizarre comme tout est moins compliqué quand des travailleurs tombent dans l'illégalité. C'est la matraque et le panier à salade.

Au fait, Me Wagner, c'est quoi au juste votre "société protégée"?

C'est Steinberg, Dionne et Dominion qui se moquent du gouvernement. Et ça c'est un scandale pour ceux qui croient au devoir des citoyens d'obéir aux lois.



Eugène Chartrand, vice-président du syndicat des employés de l'alimentation de Montréal.

Les hommes sont de drôles de numéros...

78y49mjhe09j67!?

On ne s'y retrouvait plus.

Lors de la dernière conscription planétaire, le cerveau électronique avait mobilisé tous les morts de la dernière guerre interstellaire. Des allocations familiales avaient été versées au sénateur suprême de la galaxie et on avait remis des bourses d'études primaires au député de la Chambre des nations terrestres.

On n'avait rien vu de tel depuis l'invention des premières machines I.B.M. Même le service mondial de l'impôt était désorganisé. Trois cents hauts fonctionnaires avaient été déportés dans la lune et des milliers de subalternes, exilés à Ottawa.

La confusion régnait partout.

Depuis des siècles pourtant le système fonctionnait. Dès sa naissance, le jeune terrien recevait un numéro et jusqu'à sa mort les calculatrices veillaient sur lui.

"Avis : tous les citoyens de la série 215-716 sont priés de se rapporter au camp d'entraînement le plus près de chez eux." De tels avis et nombre d'autres étaient régulièrement collés aux murs, publiés et diffusés.

Au début, ça n'avait pas été tout seul. Certains citoyens étaient affublés de plusieurs numéros. On pouvait être le numéro 56 chez son employeur, le 63OZ413B-418 à la compagnie de téléphone, le 217 Y 415 à la station service et le 218-818-649 à l'assurance sociale. Puis, peu à peu, les cerveaux



électroniques avaient tout "normalisé."

Et, soudain, ça avait été la catastrophe.

Comme au Casino "rien n'allait plus."

Les "honorables chiffres," c'est ainsi qu'on appelait les sages choisis pour gouverner la terre, se réunirent. L'heure était grave. Les savantes calculatrices mêlaient tout et sans machine il devenait impossible d'administrer un monde de numéros.

Quelqu'un (on croit que c'est le 218-987-654-236, après des jours et des nuits de réflexion, suggéra de mettre fin au chaos en remplaçant les chiffres par des lettres.

On s'aperçut rapidement que l'association des lettres plaisait davantage à l'oreille que la sèche énumération des chiffres.

Les membres d'une même famille prirent l'habitude de garder le même ensemble de lettres.

C'est ce qui a donné naissance aux noms.

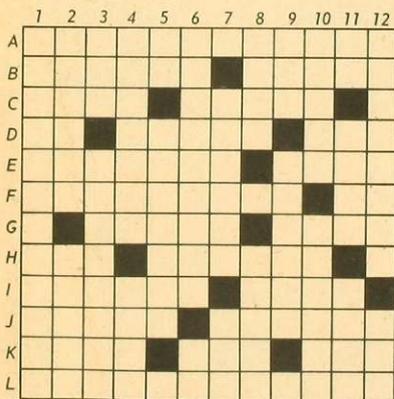
Puis pour faciliter l'identification des individus portant le même nom, on inventa les pré-noms.

Quelqu'un suggéra, des siècles plus tard, de numéroter les individus pour se retrouver dans les dossiers.

Et alors tout a recommencé.

(Un conte de Jacques Guay)

MOTS CROISES



Problème no 16-2-N-O HORIZONTALEMENT

- A—Actions de préparer
- B—Lessive, nettoyage — Terre maigre
- C—Principe de vie (pl) — Rangée de pieux plantés en terre
- D—Négation — Monument monolithe — Tamis
- E—Qui se rapporte à la trompe d'Eustache — A moitié
- F—Qui met en colère — Fille d'Inachos
- G—Personne prise en garantie — Tout ce qui sert à ller
- H—Coupé court — Vieillard prudent et expérimenté

- I—Dotées d'une anse — Passer à l'action
- J—Mammifères ruminants — Altérations musicales
- K—Ancienne ville d'Italie — Chaste, sans souillure — Première femme
- L—Personnes qui s'ertissent

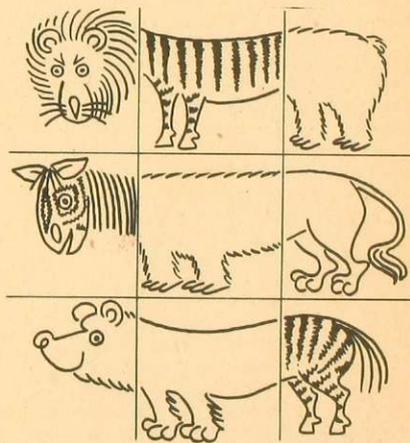
VERTICALEMENT

- 1—Qui marchent sur la plante des pieds
- 2—Qui actionne des rames — Qui a rapport à l'anus
- 3—Compagne d'Adam — Personne qui vend des brosses
- 4—Circulait — Produit à l'extérieur
- 5—Symbole de l'argent — Corps métallique (pl)
- 6—Actions de repérer — A la fin d'une lettre
- 7—Aiguilles du cordonnier — Du verbe devoir
- 8—Préfixe signifiant loin — Cacher, garder secret
- 9—Colère — Enlève de sa place
- 10—Gras — Qui ont les couleurs de l'iris
- 11—Dévêtu — Alliée — Songe, illusion
- 12—Périodes de délibération — Possessif

Solution du dernier problème

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
A	D	E	N	O	M	B	R	E	M	E	N	T
B	E	L	E	V	E	R	P	A	R	E	R	
C	B	I	I	N	U	T	I	L	I	T	E	
D	A	R	I	B	I	T	E	N	E	T	S	
E	R	E	V	E	N	A	N	T	E	E	S	
F	O	O	G	L	U	A	N	T	E			
G	U	S	I	T	E	E	B	E	S			
H	E	I	R	E	S	A	L	A	R	E		
I	M	O	I	N	E	V	E	S	T	R	S	
J	E	N	O	B	L	I	R		R	I	S	
K	N	E	R	R	E	S	N	E	R	E		
L	T	A	S	S	E	E	M	I	S	E	S	

Concours août 1965



JEU NO 1 — Ceux qui désirent participer au concours n'ont qu'à reconstituer les dessins d'animaux, comme il se doit. Le journal "Le Travail" offre au gagnant une valeur de \$10.00 en beaux livres d'enfants.

JEU No 2 — Illustrez-nous une de vos chansons préférées (exemple: Au Clair de la lune). Le gagnant recevra du matériel d'artistes pour une valeur de \$10.00 offert par le journal "Le Travail".

P.S. — A cause de la grève des postiers, nous avons reçu le courrier en retard. Les résultats des concours de juillet seront donc donnés dans le numéro de septembre.

L'extinction des "petits chaudrons"

Par Réal LABELLE
vice-président CSN

*Les plombiers
et électriciens
de Québec
ont fini de
faire les frais
de l'entreprise
familiale*

La lutte que livrent énergiquement depuis le 28 juillet les 1,200 électriciens et plombiers de Québec contre quelque 250 entrepreneurs en plomberie et en électricité laisse entrevoir le manque de vision lamentable du petit patron devant l'ampleur des

grandes organisations capitalistes qui s'accaparent de plus en plus de contrats dans le domaine de la construction.

Nos "p'tits chaudrons" — c'est ainsi qu'on appelle ces minuscules entreprises — se buttent, au fond, à leur propre incompétence, leur individualisme étroit, leur mentalité de petit patron du 19e siècle.

L'enjeu de la grève en cours est bien clair. Les employés plombiers et électriciens ont droit à une augmentation substantielle de salaire.

La Corporation des maîtres-électriciens du Québec (c'est là le nom que se donne l'association de petits et gros entrepreneurs) refuse de la leur accorder.

Dans la ville de Québec, et dans la région environnante, les "petits chaudrons" ont bénéficié pendant des années des sacrifices monétaires que leur ont consentis les employés. Bas salaires, conditions de travail difficiles, les employés ont enduré cela pour des centaines de petits patrons depuis toujours.

Cela ne semble pas avoir inspiré les patrons à se mettre au pas du 20ème siècle. Ils en sont toujours au même point.

C'est ainsi qu'à Québec, nous sommes 10 ans en arrière de Montréal.

Pendant ce temps, des grandes firmes montréalaises, qui paient leurs employés plus cher et qui ont assumé les frais d'opérer à longue distance, viennent décrocher des contrats dans la vieille capitale.

Nos petits maîtres-plombiers ne semblent pas comprendre ce qui leur arrive.

Qu'ils y réfléchissent sérieusement, et tout de suite, autrement ils se verraient tout simplement remplacer.

Je tiens à féliciter le magnifique courage et l'enthousiasme de nos syndiqués. Leurs demandes sont très raisonnables. Ils ont autant le droit au juste revenu que les travailleurs des autres régions.



Les aventures de Ti-Jean

